

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE TOULON



Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2026

Objet de la délibération : Débat d'Orientation Budgétaire sur la base d'un
Rapport pour l'exercice 2026

Délibération prise conformément à l'ordre du jour expédié le 24 Février 2026

Transmise au Contrôle de légalité le 2 Mars 2026
Affichée le 2 Mars 2026

Nombre de Conseillers Syndicaux :

En exercice : 88

Présents : 7

Pouvoirs : 0

Excusés : 21

Votants : 7

2^{ème} convocation pas de condition de quorum

L'an deux mille vingt-six, le 27 Février à 10 heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers, régulièrement convoqué, a été assemblé au nombre prescrit par la loi, au REVEST Les Eaux au sein de la Salle des Mariages, sous la présidence de M. TOULOUSE Christian, Président.

Rapporteur : M. TOULOUSE Christian Président



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 08 septembre 1983 portant création du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (SIVAAD),

Vu la loi 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et le décret du 27 mars 1993 pris pour son application,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la république relative à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Vu l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire en date du 27 Février 2026 au REVEST Les Eaux,

Considérant qu'aux termes de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, un rapport sur les orientations budgétaires est présenté à l'assemblée délibérante,

Considérant que l'article L2312-1 précise que cette disposition s'applique aux établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants,

Considérant que lorsque l'établissement public de coopération intercommunale compte plus de 10000 habitants et comprend au moins une commune de 3500 habitants et plus, le rapport sur les orientations budgétaires prévu au deuxième alinéa de l'article L2312-1 comporte la présentation mentionnée au troisième alinéa du même article L2312-1,

Considérant que le Président présente au Comité Syndical dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la dette, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail,

Considérant que ce rapport donne lieu à un débat,

Considérant que ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale,

LE COMITÉ SYNDICAL APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Où l'exposé du rapporteur.

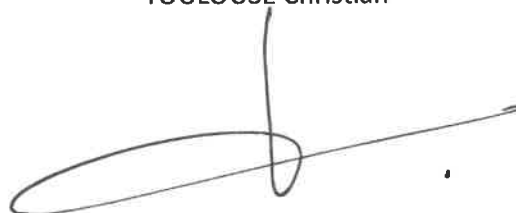
Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire sur la base du rapport d'orientation budgétaire 2026 qui lui a été soumis.

Approuve le rapport d'orientation budgétaire 2026 annexé à la présente délibération.

Pour	7
Contre	0
Abstention	0

Ainsi fait et délibéré, le 27 Février 2026 au REVEST Les Eaux.

Pour extrait conforme
Le Président du SIVAAD
TOULOUSE Christian



Délégués Titulaires Présents	
LA VALETTE	BAGNOL Luc
LE REVEST	VIZIALE Jean-Marc
PUGET VILLE	ROUX Jean-Pierre – HECKMANN Ingrid
SAINT MANDRIER	TOULOUSE Christian – DEMIERRE Colette
SOLLIÈS TOUCAS	PANIGOT Audrey

Délégués Suppléants avec voix délibérative	
Délégués Suppléants sans voix délibérative	

Pouvoirs	
Néant	
Absences Excusées	
BANDOL	BOURON Valérie
BORMES	PIERRE Véronique
ÉVENOS	CHEF D'HÔTEL Evelyne
GASSIN	MARCELLINO Anne-Marie
LA FARLEDE	HENRY Pierre - VERBER Jean-Louis
LE LAVANDOU	GERBE Nicole
LE PRADET	ROGER Isabelle
OLLIOULES	GARRONE Florence - RIGHI Dominique
PIERREFEU	DEGOUEY Françoise - HAINIGUE Michel MATTEI Sylvie
SAINT CYR	MANOUKIAN Astrid
SAINT TROPEZ	OLLER MOULET Valérie - MILLIER Hélène
SIX FOURS	PASTOR Jean-Philippe - ROSTAGNO Agnès
SOLLIÈS PONT	RAVINAL Danièle - COIQUAULT Jean-Pierre
TOURVES	BOYER Kévin